

L'incendie aux anciens ateliers du CN suscite des interrogations

par André Desroches

10 décembre

Suite à l'incendie qui a sérieusement endommagé un bâtiment des anciens ateliers du CN, l'arrondissement a procédé à l'inspection de tous les immeubles pour s'assurer qu'aucune activité ne contrevient aux usages.

L'incendie aux anciens ateliers du CN suscite des interrogations

Quand le nettoyage du site sera-t-il effectué? Qui paiera pour ce nettoyage? Quel sort attend le bâtiment incendié? La Ville de Montréal ne pourrait-elle pas exproprier les terrains?

L'incendie survenu sur le site des anciens ateliers du CN, le 15 novembre, préoccupe la population de Pointe-Saint-Charles. On a pu le constater lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre alors que plusieurs résidants du quartier sont venus s'informer de la suite des choses.

Le sujet a occupé la presque totalité de la période de questions réservée aux citoyens.

Plusieurs interventions ont été faites par des membres de la table de concertation Action-Gardien et du collectif La Pointe Libertaire.

La mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest, Jacqueline Montpetit, a fait le point dans le dossier. Rappelant d'entrée de jeu que l'administration municipale a acheminé une série de demandes au propriétaire relatives au nettoyage du site et à la protection de l'immeuble, elle a expliqué que suite au sinistre, l'arrondissement a procédé à l'inspection de tous les bâtiments, histoire de prévenir une nouvelle catastrophe. «Nous avons inspecté les bâtiments et nous n'avons rien vu qui contrevient aux usages», a-t-elle indiqué. Précision utile puisque, on le rappelle, le bâtiment sinistré était utilisé par la compagnie Fibres JC pour l'entreposage de ballots de papier destinés au recyclage, un usage qui contrevenait à la réglementation. Mme Montpetit a également fait savoir que l'arrondissement avait adressé une lettre au Conseil du patrimoine de Montréal pour obtenir son avis en ce qui concerne la protection des bâtiments du site.

Pour ce qui est du nettoyage, le propriétaire est présentement en appel d'offres pour cette opération, a mentionné la mairesse. Le directeur de l'arrondissement, Érick Santana, a précisé que les choses devaient être faites de manière sécuritaire. Avant que l'on ne sorte les débris, l'arrondissement a consulté la Direction de santé publique de Montréal ainsi que la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Il a demandé une caractérisation de ce qui a flambé, a signalé M. Santana.

Et puis, comme l'a souligné Jacqueline Montpetit, l'accès au site est restreint pour le moment. L'origine de l'incendie est inconnue et une enquête a été ouverte par le Service de police de la Ville de Montréal. Cette enquête n'est pas terminée, a indiqué le commandant du poste 15, Jean-Ernest Célestin.

Quant aux coûts liés au nettoyage, ils seront assumés entièrement par le propriétaire des lieux, a dit Érick Santana. «Il est hors de question que la Ville paie. Le site appartient au propriétaire.»

Pour les citoyens du secteur, le bâtiment incendié constituait un «repère visuel historique», a par ailleurs fait valoir un membre d'Action-Gardien, qui a plaidé pour la reconstruction de la coquille extérieure du bâtiment dans le respect de son architecture originale. La mairesse n'a pris aucun engagement à ce sujet.

D'autre part, tant les membres d'Action-Gardien que de la Pointe Libertaire estiment que la

Ville de Montréal devrait exproprier les terrains des anciens ateliers. Un tel projet ne figure pas dans les cartons de la Ville et de l'arrondissement, a répondu la mairesse.